

Compte-rendu du comité technique spécial DGAL du 9 février 2021

Bruno Ferreira (DG) présidait le comité technique accompagné de Loïc Evain (DG adjoint), Virginie Alavoine, Stéphanie Flauto, Isabelle Cenzato et Jérôme Santerre.

FO Agriculture était représentée par Patrice Chasset et Antoine Martinez.

1) Examen du compte-rendu du CTS DGAL du 24 novembre 2020

Le PV a été adopté.

2) Point d'actualité sur la crise COVID 19

La circulaire premier ministre du 5 février 2021 vise à renforcer le télétravail, avec un minimum de un jour hebdomadaire maximum sur site.

Le MAA n'a pas encore résolu le problème de connexion à ZOOM sur le réseau du ministère et ne propose pas encore de wifi de façon opérationnelle.

FO agriculture demande de clarifier la situation des agents vis à vis du télétravail normal ou exceptionnel notamment dans le cadre d'une préparation au retour physique.

Le DG répond qu'actuellement le télétravail ne nécessite pas de convention (tout agent est couvert). Au sujet de la prise en charge du matériel, cela fait l'objet d'une discussion au niveau interministériel (DGAFP) visant à définir de nouvelles règles. La DSS complète qu'il y a eu un GT avec les OS à la DGAFP sans précision sur le calendrier. La ministre de la fonction publique n'est pas opposée à une prise en charge financière de certains coûts du télétravail. La DGAL a commandé de nouveaux ordinateurs portables pour remplacer les anciens, des grands écrans, des souris et des claviers. La commande de téléphone portable n'est pas encore validée, mais quelques téléphones portables basiques ont été commandées au SG à titre expérimental. La distribution des équipements commandés n'est pas encore préparée et dépendra d'une grille de priorisation des livraisons en fonction de critères à définir.

FO Agriculture demande que le droit à la déconnexion soit effectif dans cette période où les téléphones professionnels sont transférés en permanence vers les téléphones privés, si possible en fournissant des téléphones, ou à défaut en permettant la gestion des transferts à distance.

FO agriculture précise que la question de l'actualisation des conventions de télétravail ne concerne pas la période actuelle durant laquelle le télétravail est couvert par l'état d'urgence sanitaire mais pour préparer un retour concerté qui s'annonce mixte entre du présentiel et du télétravail.

3) Point sur l'état d'avancement du projet de transformation de la DGAL (plan stratégique et réorganisation, dispositif d'accompagnement au changement)

Le DG introduit ce point à l'aide de la présentation utilisée aussi lors de l'AG du 10 février 2021.

Le directeur indique que la transversalité des bureaux sera renforcée et qu'il n'y a aucune forteresse, en indiquant que tous les bureaux sont des bureaux métiers et devront collaborer avec les autres.

Les experts continuent à travailler en lien avec leur bureau ou futur bureau.

3.1) Repositionnement des agents dans la future organisation

L'ouverture des postes n'est pas obligatoire si une modification n'est pas substantielle avec une position du SRH de plus de 50 % du poste modifié pour l'ouvrir mais le DGAL propose de retenir une ouverture des postes à partir d'une modification supérieure à 25 %. La publication des postes se ferait selon une procédure d'urgence.

19 % des agents auraient une modification de la fiche de poste plus en terme de rattachement que des missions. 10 % des agents auraient une modification de leur fiche supérieure à 25 %.

Comme d'autres OS, **FO agriculture** porte une demande de restructuration pouvant offrir un cadre plus protecteur aux agents. C'est le cas avec l'arrêté de restructuration pour la réorganisation/restructuration en cours du service de la modernisation.

Le DG ne souhaite pas que cette réorganisation rentre dans le cadre d'une restructuration, même s'il est possible de prendre un arrêté de restructuration selon des critères à définir.

La DSS nous renvoie vers le guide DGAFP qui précise notamment les éléments suivants :

« *Les opérations de restructuration de service peuvent recouvrir notamment les situations suivantes :*

- *les transferts géographiques complets ou partiels de services ou d'établissements ;*
- *les réorganisations fonctionnelles complètes ou partielles de services ou d'établissements, impliquant des suppressions d'emplois ;*
- *les transferts de personnels de l'Etat aux autres versants de la fonction publique voire à un délégataire dans le cadre d'un transfert de compétences ;*
- *la combinaison de ces situations. »*

L'IGAPS est informé de la réorganisation. La DSS nous informe que l'IGAPS n'a pas encore repris contact avec les agents suite à l'interruption des visites début 2020.

FO Agriculture souligne le fait que certains agents privilégient le cadre de travail et la qualité de l'encadrement à l'intérêt de leur mission, qu'il convient donc de prendre en compte cet aspect et pas seulement la discussion autour du portefeuille de missions.

3.2) CEPP

FO agriculture rappelle que le devenir de la cellule des CEPP inquiète fortement les agents de la cellule.

Le DG répond que le sujet est en cours de réflexion et dépend des orientations politiques qui seront retenues (délocalisation en DRAAF, délégation à un autre service ou organisme, abandon). Le DG rappelle qu'une des raisons de la réflexion autour de la cellule des CEPP vient du fait que les décisions individuelles sont visées par des instructions gouvernementales. Donc si ce qui relève de l'organisation peut rester en centrale, l'activité relative aux notifications aux entreprises ne devrait plus être assurée par la centrale.

FO agriculture précise que si l'organisation du CEPP est revue après la réorganisation de la DGAL, les agents auront plus de difficultés pour se repositionner en interne.

Le DG prend acte de cette problématique et devrait rencontrer les agents.

3.3) SIVEP

FO Agriculture rappelle que l'entité SIVEP est incluse dans la sous-direction Europe mais beaucoup de questions se posent sur une restructuration. Depuis plus de 2 ans, les agents du SIVEP sont fortement mobilisés par le BREXIT et subissent une charge disproportionnée de travail devenue structurelle.

Le DG répond que le SIVEP est maintenu dans la future organisation mais avec une restructuration de ce service en cours aux niveaux central et déconcentré.

A ce stade, il n'y a pas de renfort annoncé en centrale dans le cadre de la réorganisation.

3.4) Questions diverses

FO Agriculture constate que l'objectif cible n'a pas été décliné au sein des bureaux. Plutôt que de définir les missions et le nombre d'ETP précis pour chaque bureau, on assiste à une bataille d'ETP menée entre sous-directions sans prise en compte de la dimension humaine pour les agents concernés, ni même l'intérêt des missions et des ETP qui vont avec.

Le DG indique que c'est une méthode classique durant une réorganisation.

Au sujet des 2 nouveaux bureaux nouvellement créés au sein de la sous-direction qui va succéder à la SDPAL, **FO Agriculture** demande combien de nouveaux postes seront créés, et au détriment desquels ?

Il y a des transferts qui vont être réalisés mais aussi de nouvelles compétences à acquérir ou à recruter.

FO Agriculture demande s'il est possible de réaliser un point sur la répartition future des ETP par bureau en comparaison de l'historique, ainsi qu'un bilan des ETP créés et des ETP qui disparaissent.

Le DG répond que la cible ETP de chaque structure n'est pas encore arbitrée mais cela sera mis en transparence.

FO Agriculture s'interroge sur le devenir des agents dont la fiche de poste est coupée en deux parts plus ou moins égales sur les 2 services proposés : auront-ils le choix sur quel poste aller

Chaque situation individuelle fait l'objet d'une analyse et d'un entretien avec l'agent concerné.

FO Agriculture demande à ce que les agents de la DGAL qui le souhaiteraient puissent bénéficier d'un appui du pôle de coach pour mieux appréhender personnellement et professionnellement les enjeux de la réorganisation

Pas nécessairement indique le directeur de par la charge des coachs, il faut réfléchir à une offre adaptée au besoin des agents notamment par l'accès à des formations.

FO Agriculture s'étonne que cette réorganisation ne semble pas modifier l'organisation du BSA surdimensionné de longue date, qui avait notamment été mise à l'épreuve lors de la gestion de la crise IAHP de 2016 pour lesquels plusieurs agents de ce bureau étaient en « burn-out ». Par ailleurs, le délai de réponse de ce bureau à des sollicitations internes n'est pas compatible avec l'objectif de transversalité mis en avant pour cette réorganisation. Pourtant dans le même temps, le BPP206 va être scindé en deux.

La cheffe du service des actions sanitaires en production primaire répond que certaines missions de ce bureau ont vocation à être abandonnées et d'autres seront transférées. Le BSA est donc à même de mener ses missions dans cette nouvelle organisation sans mettre en difficulté ses agents en se recentrant sur les maladies réglementées.

FO Agriculture demande de quoi est-il question dans l'article 9 de la décision en suspens : « Les fonctionnaires chargés de mission permanente d'inspection conduisent l'inspection technique et administrative des services chargés de l'application des mesures édictées par la direction et contribuent à la gestion des personnels assurant ces missions. ».

Le DG répond que c'est un article faisant référence aux IGAPS et qui était déjà présent dans les textes.

FO Agriculture souhaite des précisions au sujet de l'article 4 de l'arrêté : « Dans les sous-directions des services susmentionnés, des équipes projets sont constituées, en fonction des besoins, pour mettre en œuvre les actions répondant aux missions de la direction générale. ».

Le DGAL a une volonté de permettre un travail en mode projet.

FO Agriculture attire l'attention du directeur la mission de la gouvernance des actions sanitaires.

C'est un pôle qui devra traiter de sujets transversaux, la gouvernance sanitaire, la gestion des délégataires. Le principe est d'intégrer dans cette mission et ce service l'approche One Health.

FO Agriculture demande si les contrôles et les inspections ont vocation à être regroupés.

La gestion des contrôles dépendra toujours de chacun des bureaux concernés.

FO Agriculture communique au directeur la position des agents de ne pas être plus de deux par bureau et d'intégrer des personnes avec un intérêt de travail commun lors de la réorganisation spatiale à venir.

Le DG répond que ce point n'a pas encore été étudié mais que la SDLP est habituée à gérer les déménagements. Le DG précise que la période actuelle pourrait rendre plus difficile ces déménagements.

En conclusion, **FO Agriculture** constate à ce stade, même si tout changement induit de l'inquiétude comme indiqué par le directeur, une organisation qui semble se faire en marchant, une fois l'organigramme décliné par bureau (toutefois pourquoi pas si l'harmonie est au rendez-vous), une absence importante de communication précise pour chacune des personnes impactées outre les présentations générales, un engagement pas suffisamment explicite sur des questions basiques et essentielles pour les agents (par exemple est-ce que je conserve mon groupe RIFSEEP ou ma compensation financière si je change simplement de bureau ou si je dois repostuler).

FO Agriculture continuera à représenter la communauté de travail et à veiller à ce que chacun conserve ses intérêts dans les missions qui lui seront confiées, dans la charge de travail représentée, dans la fluidité du fonctionnement et dans les conditions matérielles, administratives et financières.

Pour mémoire, le vote consultatif des OS sur les projets de réorganisation se fera le 3 mars, la publication des postes le 6 mars, et la finalisation de la réorganisation (hors déménagement) le 31 mars.

4) Questions diverses

4.1) Restauration collective

Aux questions posées par **FO Agriculture** sur la restauration, la DSS a répondu :

- Le RIE Nord-Pont n'est plus accessible pour les agents de Vaugirard, sauf à utiliser ou récupérer leur solde ;
- La nouvelle sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales a un rendez-vous avec Elior pour régler la question du solde des agents concernés ;
- Pas de solution de restauration avant 12h45 pour l'instant ;
- La DSS va demander la grille de l'AGRAF et s'informer sur l'augmentation des tarifs.

4.2) Fonctionnement de la DSS

Les agents s'interrogent toujours sur le rôle de la MAG/DSS et sur la difficulté à s'adresser aux bons interlocuteurs.

La DSS répond qu'elle travaille à l'élaboration d'une note clarifiant les rôles.

La DSS nous informe qu'elle n'a pas de retard sur les procédures collectives qui sont traitées.

4.3) Notification de primes 2020

Les notifications ont été communiquées aux agents. Les OS peuvent faire remonter les informations des agents n'ayant pas reçu leur notification.

4.3) Nuisances sonores sur le site de Vaugirard

Des enregistreurs de bruit vont être installés au sein du site de Vaugirard pour les mesurer. La Mutualité française va communiquer bientôt au MAA son planning de chantier.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

